

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

JD: 86956

## Déclaration de Maladie : N° P19-0001869

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12721 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENOMAR Date de naissance : 11/01/1961

Adresse : 45 rue Washington casablanca Total des frais engagés : 2600,00 Dhs

Tél. : 0661.11.07.62

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Faycal LARAKI  
OPHTALMOLOGISTE  
11, Bd. Zerkouni  
11-21-43-10/11 - CASABLANCA

04 MARS 2020

Date de consultation : 04/03/2020

Nom et prénom du malade : BENOMAR Héleali Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Carthage

Signature de l'adhérent(e) : RE

Le : 10/03/2020

#### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04 MARS 2020	15	1	250,00	Dr. Faycal LAR OPHTALMOLOGISTE 11, Bd. Zekkoussi Tél. 244-811-2500 ANSA

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXIHAIBES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Praticien - CASA Opticien - Optométriste Centre Commercial Marjane Casablanca Tunisie - Casablanca Tunisie - Casablanca Tunisie - Casablanca Tunisie - Casablanca</i>	11/03/2022	Montée vers				d 35.00

#### BELLEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODT.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# CHRONOVISION - CASA

Centre Commercial Marjane  
Californie - Casablanca  
Tél & Fax : 05 22 50 02 20

Facture N° 002959

16

Nom : M<sup>r</sup> Ben Omer

Prénom : Mehdi

Casablanca, le : 11/03/2020

Désignation	Quantité	P.U. T.T.C	Montant T.T.C
-Came H1nt n. option	1	500	500
-2 verres orange Antirouille control Amanci			
o.D. (-aircool) p <sup>o</sup>	1	925	925
o.a. (-aircool) p <sup>o</sup>	1	925	925
			

Dont T.V.A. 20% : 391.67

Total T.T.C

2350

Règlement par : pycf

la présente facture est arrêtée à la somme de :

Dix mille trois cent

Le Maroc

# DOCTEUR FAYCAL LARAKI

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

DIPLOME D'ETUDES SPECIALES  
D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux  
Lentilles de Contact

Ex. Médecin Polyclinique CNSS



04 MARS 2020

Casablanca, le :

الدكتور فيصل العراقي

· خريج كلية الطب بباريس

حاصل على الشهادة الوطنية الفرنسية

لأمراض وجراحة العيون

طبيب سابق بـ بصملحة الضمان الاجتماعي

M : BENONAR Mehdi

## Lunettes :

Loin : O . D.

( - 0,50

10) plan

: O . G.

( - 0,50

10) plan

Près : O . D.

: O . G.

- Progressifs
- Double foyers
- Photograys
- Incassables
- Anti-reflets



الدكتور فيصل العراقي  
Dr. Faycal LARAKI  
OPHTHALMOLOGISTE  
11 Bd. Zerkouni  
Tél. 0522491111-CASABLANCA